

RENTÉE SOLENNELLE
DES
FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 17 Novembre 1874



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE

La séance solennelle de la rentrée des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres de Nancy, a eu lieu le mardi 17 novembre 1874, sous la présidence de M. Jacquinet, Inspecteur général honoraire de l'instruction publique, Recteur de l'Académie.

A onze heures du matin, MM. les membres du Conseil académique, MM. les Doyens et Professeurs des Facultés assistaient à la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée, dans le palais de l'Académie, par M. l'abbé Voinot, vicaire général.

La séance publique s'est ouverte à midi. M. le Recteur a pris place sur l'estrade occupée par MM. les Inspecteurs d'Académie de Meurthe-et-Moselle, de la

Meuse et des Vosges, les Doyens et les Professeurs des quatre Facultés, le Proviseur et les Professeurs du Lycée.

M. Leclerc, Premier Président de la Cour d'appel, M. le Général de division Abbatucci, M. le marquis de Chambon, Préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Dufresne, Procureur général près la Cour d'appel, M. Louis, Colonel du 69^e de ligne, M. Montels, Lieutenant-Colonel, chef d'état-major, M. le comte de Lambel, membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et du Conseil académique, ont pris place aux premiers rangs de l'Assemblée.

MM. les étudiants en droit et en médecine occupaient les tribunes.

M. le Recteur a ouvert la séance par un discours ; puis il a donné successivement la parole à MM. Jalabert, Doyen de la Faculté de Droit, Stoltz, Doyen de la Faculté de médecine, Chautard, Doyen de la Faculté des sciences, Benoît, Doyen de la Faculté des lettres, et à M. Villey, Agrégé, chargé du rapport sur les concours ouverts entre les étudiants en droit.

La séance a été terminée par la lecture des listes des étudiants en droit et en médecine qui ont obtenu

des prix et des mentions honorables dans les concours de l'année scolaire 1873-1874, et par la distribution des médailles.

Les noms des lauréats ont été proclamés par M. Villey, Agrégé près la Faculté de droit, et par M. Bernheim, Agrégé près la Faculté de médecine.
